

**QUESTIONNAIRE D'INTENTION DE
CANDIDATURE 2021**

**CONCOURS DÉPARTEMENTAL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »
DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT PRÉALABLE**

Préalablement à la première rencontre avec les représentants de **ID77** dans le cadre de son offre C79, nous vous remercions de bien vouloir renseigner le questionnaire ci-dessous (rubriques 1, 2 et 3), sur un même document au format numérique à retourner à l'adresse mail suivante villesvillagesfleuris@departement77.fr. Le point 4 vous permet de prendre connaissance des questions supplémentaires qui seront à traiter dans le cadre du dépôt du dossier de candidature définitif, à l'issue de la phase d'accompagnement préalable.

1. Mairie :

Nom de la commune qui sera candidate au concours : _____
Localisée dans l'intercommunalité de : _____
Adresse : _____ Code Postal : _____
Tél : _____ Courriel : _____
Nom du Maire : _____
Nom du maire-adjoint en charge des espaces verts : _____
Nom du responsable des espaces verts : _____
Tél. : _____ Portable : _____ Courriel : _____

2. Informations générales :

Population (dernier recensement) : _____
Surface du territoire communal : _____
Surface et liste des espaces verts communaux : _____

La commune a-t-elle déjà été inscrite au concours départemental ? Si oui, en quelle année ? : _____

3. Présentation de la commune :

Pour un meilleur accompagnement de la démarche de candidature au label Villes et Villages Fleuris, la commune transmettra en quelques mots, et sous format numérique, les informations suivantes (Pour la commune, ces informations faciliteront l'élaboration du dossier de candidature à venir) :

a. La présentation générale de la commune (description géographique, histoire locale, patrimoine naturel, lieux emblématiques, ...) : _____

b. La démarche de valorisation de la commune par le paysage, le végétal et le fleurissement (identification et localisation des actions et moyens existants) : _____

c. L'animation et la promotion de la démarche de labellisation « *Villes et Villages Fleuris* » (modalités d'information de la population et des services municipaux) : _____

d. Le patrimoine végétal et le fleurissement (état des lieux du patrimoine -arbres, arbustes, plantes grimpantes, pelouses, prairies, plantes mellifères, vivaces,...- , principe de composition du fleurissement, perspectives d'évolution du patrimoine –choix des variétés, des modes d'entretien, ...-) : _____

e. La gestion environnementale (évaluation de la gestion 0 phyto, prise en compte de la biodiversité, gestion des déchets verts, économie d'eau et démarches pédagogiques) : _____

f. La qualité de l'espace public (identification des espaces publics structurants, entrées de ville, abord des lieux patrimoniaux, maîtrise de l'affichage publicitaire, mobilier urbain adapté) : _____

4. Vers le dépôt de dossier de candidature :

Les questions suivantes seront à renseigner dans le dépôt de candidature définitif et feront l'objet du travail partenarial d'accompagnement avec ID77 dans le cadre de son offre C79.

ATTENTION, les questions ci-dessous sont données à titre informatif.

○ **Les objectifs de votre démarche de labellisation « Villes et Villages Fleuris » :**

Description des principaux objectifs de la démarche (amélioration de l'accueil, développement touristique, qualité de vie...) : _____

○ **La stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement :**

- **La démarche de valorisation** (description sommaire du projet de valorisation du territoire municipal) : _____
- **Les moyens :**
 - Budget annuel moyen consacré au fleurissement et aux aménagements paysagers : _____
 - Nombre de personnes employées au service des espaces verts (le cas échéant) : _____
 - La commune fait-elle appel à des prestataires pour l'entretien de ses espaces verts ? : _____
 - Le personnel technique bénéficie-t-il de formations ? Oui Non
 - Participation des bénévoles ? Oui Non
- **La gestion :**
 - La commune a-t-elle élaboré un plan d'entretien de ses espaces verts ? Oui Non
 - Un plan de gestion de ses espaces herbacés ? Oui Non
 - Un plan de gestion du patrimoine arboré ? Oui Non
 - La commune est-t-elle en Zéro Phyto ? Oui Non
 - La commune a-t-elle obtenu le Trophée ZERO PHYT'Eau ? Oui Non
- **Les ressources naturelles :**
 - La commune valorise-t-elle ses déchets verts ? Oui Non
 - La commune utilise-t-elle des techniques de paillage ? Oui Non
 - La commune a-t-elle mis en place des modes d'économie d'eau ? Oui Non
 - La commune mène-t-elle des actions en faveur de la biodiversité ? Oui Non
 - La commune a-t-elle des actions pour l'adaptation au changement climatique ? Oui Non
 - Si oui, quelles sont ces actions ? _____
- **La communication et l'animation :**
 - La commune organise-t-elle des événements sur le thématique jardin ? Oui Non
 - La commune organise-t-elle un concours des Maisons Fleuries : Oui Non
 - La commune communique-t-elle son patrimoine paysager ? Oui Non
 - Si oui, de quelle manière ? _____

○ **Vos projets d'aménagements :**

○ **Le dossier sera complété d'un plan de la commune avec l'emplacement des réalisations végétales et florales**

N.B. La candidature au label est gratuite. L'adhésion devient obligatoire à partir de la labellisation une Fleur et donne accès à un accompagnement pérenne de professionnels du réseau « Villes et Villages Fleuris ».

L'objectif recherché dans la démarche d'accompagnement préalable par ID 77 est d'aboutir au dépôt du dossier définitif de candidature au 30 avril 2021.